



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 29861

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les attentes des établissements d'enseignement agricole privé, et en particulier ceux qui pratiquent la formation alternée comme les Maisons familiales rurales. La dernière rentrée scolaire a fait apparaître que cette formation correspondait à une demande accrue des familles et des jeunes, au point que plusieurs centaines d'inscriptions ont dû être refusées par les directeurs des Maisons familiales rurales. Si le Gouvernement a répondu cette année à la demande ancienne de revalorisation de la subvention allouée par l'État à travers le coût du formateur, il n'en reste pas moins que les prévisions d'évolution des effectifs créent des inquiétudes au sein du mouvement des MFR. Il lui serait reconnaissant à ce titre de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure il entend consolider la revalorisation des crédits pour 2004. En outre, alors qu'il avait souhaité qu'un groupe de travail étudie les conditions d'application imparfaite de la loi Rocard de 1984 sur l'enseignement agricole privé, il lui demande à cette occasion de bien vouloir lui indiquer quand les conclusions de ces travaux seront publiées. Par ailleurs, l'enseignement agricole privé par alternance souffre d'une inégalité en ce qui concerne les cotisations pour les accidents de travail qui sont de 1,5 % quand elles sont de 0,45 % pour les établissements privés classiques. Aussi, il souhaiterait qu'il lui indique dans quelle mesure il lui semble possible de ramener cette cotisation au niveau des autres établissements privés. Enfin, il souhaite qu'il lui précise dans quelle mesure il envisage de lever le statut expérimental du BTSA services en agriculture rural qui fait aujourd'hui l'unanimité.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales affirme son attachement à ce que les maisons familiales rurales disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Pour ce faire, les dispositions législatives et réglementaires doivent être pleinement appliquées pour le rythme approprié comme elles le sont pour l'enseignement à temps plein. Ainsi, la revalorisation du coût du formateur a été obtenue en 2003. En 2004, les crédits sont préservés, la subvention de fonctionnement sera indexée sur l'évolution du point fonction publique. La spécificité de l'enseignement privé par alternance n'est pas remise en cause. Une réflexion a été engagée afin de programmer les évolutions ultérieures sur le coût de l'enseignement privé alterné. Le ministère s'est attaché à définir, de façon concertée, les moyens de parvenir à une gestion optimale des effectifs d'élèves. Ainsi, récemment, un accord a été obtenu avec l'Union nationale des maisons familiales quant à la détermination d'un effectif régional à financer. Celui-ci permet d'opérer des ajustements indispensables à une bonne gestion entre les établissements d'une même région dans le cadre de l'enveloppe régionale attribuée. S'agissant du coût du formateur, un groupe de travail paritaire, dont les conclusions ont été communiquées aux représentants nationaux des maisons familiales a été mis en place pour étudier de nouvelles modalités de financement à partir de 2005. Par ailleurs, le dégel des crédits des bourses a permis d'honorer en 2003 le versement des bourses d'internat, mises en place dès la rentrée 2002, à parité avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les crédits des bourses sur critères sociaux augmentent de 3 % au budget 2004.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29861

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9291

Réponse publiée le : 13 avril 2004, page 2943